

*Plaidoyer pour le genre  
dans le  
développement durable*

---



Le Monde selon les femmes

## Le genre dans le développement durable

Avec l'aide de la Coopération belge au développement, du CGRI et de la Direction Générale de la Culture, service Education permanente de la Communauté Française.



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Monde selon les femmes et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position des pouvoirs subsidiaires

© Le Monde selon les femmes

18, rue de la Sablonnière • B-1000 Bruxelles • Belgique

Tél. 32 2 223 05 12 • Fax 32 2 223 15 12

Compte n°310-1217399-38

[www.mondefemmes.org](http://www.mondefemmes.org)

Dépôt légal : D/2008-7926-05

## SOMMAIRE

Introduction.....	5
Pour l'accès des femmes à tous les métiers .....	8
du développement durable .....	8
Pour plus d'égalité dans la souveraineté alimentaire .....	12
Pour un « féminisme territorial » et des droits fonciers .....	17
Pour plus d'égalité dans le commerce conventionnel, .....	21
équitable et bio .....	21
Pour un développement durable et de genre dans la coopération belge.....	26
Pour une économie féministe .....	30
Annexe – Sommet de la Terre - les femmes dans le DD.....	34



# Plaidoyer pour le genre dans le développement durable

## Introduction

De multiples signaux alertent l'humanité sur les dangers qui la menacent. Ils appellent à une transformation profonde de la société. Femmes et hommes doivent inventer une autre vision du politique qui place le désir d'humanité au cœur de sa perspective. Une telle transformation en profondeur ne peut s'envisager que par une transformation conjointe et cohérente des personnes et des organisations.

« La pleine participation des femmes est essentielle à la réalisation d'un développement durable » stipule la déclaration de Rio, qui a clôturé le sommet de la Terre de l'ONU à Rio en 1992.

... Et le programme d'Action 21, décidé à cette occasion par les gouvernements des pays membres, déclare notamment que la mise en œuvre effective de ces programmes dépend de la participation active des femmes aux décisions économiques et politiques.<sup>1</sup> Il intègre les objectifs qui visent à accroître le nombre de femmes dans les postes de décision, à évaluer les impacts des politiques d'environnement sur les femmes, à mettre en place des mesures garantissant aux hommes et aux femmes les mêmes droits sexuels et reproductifs, à adopter et renforcer les législations qui proscrivent les violences faites aux femmes. Une série de mesures concrètes sont proposées.<sup>2</sup>

Le PNUD, depuis 1995, propose un indice de développement humain (IDH) pour mesurer le développement durable en prenant en considération les aspects de genre (les relations socioculturelles, économiques et politiques entre les hommes et les femmes). Cependant, cet indice (sexo-spécifique) reste insuffisant car doit être complété par une approche qualitative. D'autre part, ces indicateurs doivent tenir compte des aspects non marchands, tels

<sup>1</sup> <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/english/agenda21toc.htm>.

<sup>2</sup> L'Agenda 21 (1992) et les femmes et la Déclaration de Johannesburg (2002) : voir annexe.

qu'un environnement sain ou un haut niveau de capital social dans les calculs du PIB.<sup>3</sup>

C'est dans ce cadre que des ONG coordonnées par le Monde selon les femmes décident de mettre en place une campagne de plaidoyer sur le développement durable afin que ces engagements internationaux soient respectés et que la contribution des femmes au développement durable puisse être rendue visible.

Ce plaidoyer est destiné aux décideurs des institutions de coopération belges et internationales.

La prise en compte du rôle des femmes dans la société fait évoluer le paradigme du développement durable. Mais pour une société égalitaire, on constate encore que toutes les femmes ne sont pas dans cette logique et que certains hommes la souhaitent.

Ce plaidoyer soutient des féministes et des organisations de femmes qui proposent une autre approche de l'économie : une économie globale (systémique) qui ne vise par uniquement la maximisation des profits mais intègre des besoins de bien-être pour toutes les générations présentes et futures (enfants, jeunes, adultes et vieux).

Elles travaillent à un développement local original basé sur une valorisation tant des relations monétaires que non monétaires. Elles sont dynamiques dans des espaces de vie comme le village, les écoles, les groupements sociaux, les clubs de sport, etc.

Dans le Nord mais surtout dans le Sud, elles ont un rapport spécifique aux ressources naturelles, à la production alimentaire destinée à la nutrition et la santé de la famille.

Les femmes sont déjà présentes et fort créatives dans les métiers du développement durable mais leur participation gagnera à être renforcée.

Trop souvent, les femmes sont confinées dans le rôle de « tâcheronnes » discrètes de la sauvegarde de l'environnement, de ses campagnes régionales ou continentales, trop souvent leurs

---

<sup>3</sup> L'indice de développement humain IDH, développé par le PNUD depuis 1995, varie en fonction des revenus, de la longévité (de l'état de santé) et du taux d'alphabétisation (degré d'éducation).

droits sont moindres que ceux des hommes et leurs conditions de travail et de vie sont précaires.

Il est temps qu'elles soient aussi présentes dans les lieux de décision.

C'est pourquoi, nous avons construit notre campagne **de plaidoyer autour des 6 thèmes** suivants.

Pour l'accès des femmes à tous les métiers du développement durable

Pour plus d'égalité dans la souveraineté alimentaire

Pour un féminisme territorial et des droits fonciers

Pour plus d'égalité dans le commerce conventionnel, équitable et biologique

Pour un développement durable et de genre dans la coopération belge

Pour une économie féministe

Le Monde selon les femmes  
[www.mondefemmes.org](http://www.mondefemmes.org)

Associations signataires :

ACRF, AQUADEV, CNCD, Diobass Burkina, Diobass Ecologie et société, Entraide et Fraternité, Etopia, FGF, FIAN Belgium, Fimarc, Institut pour un Développement Durable, IDEF (RD Congo), ITECO, Le Monde selon les femmes, SOS Faim - Agir avec le Sud, Université des femmes (liste non clôturée).



## Pour l'accès des femmes à tous les métiers du développement durable

*Au Pérou, pays où la culture «machiste» persiste et décourage souvent les initiatives féminines, il existe des coopératives de femmes qui luttent pour que soient reconnus leurs droits au travail et à la reconnaissance sociale. A Puno, une des régions les plus pauvres du pays, elles ont formé des groupes et se sont lancées dans la production de yaourt (soutenus par des ONGs de micro-crédits attribués principalement aux femmes). Au Pérou, le marché pour les produits naturels est en pleine croissance et la production de yaourt offre aux communautés locales, une chance de sortir d'un état de pauvreté abjecte. Les femmes de Puno l'ont compris et s'organisent pour ne pas laisser passer ce coche !*

Les secteurs comme l'éco-construction, la foresterie durable et l'agriculture ainsi que l'ingénierie, les énergies renouvelables et le transport, sont porteurs d'emplois et de débouchés économiques pour l'avenir. Ainsi par exemple<sup>4</sup>:

- les programmes d'énergie renouvelable en Allemagne et en Espagne n'ont que dix ans mais ils ont déjà créé plusieurs centaines de milliers d'emplois ;
- la ville indienne de Delhi est en train d'introduire de nouveaux autobus respectueux de l'environnement, utilisant du gaz naturel comprimé qui créeront 18,000 nouveaux emplois supplémentaires ;
- en Europe, une augmentation de 20% de l'efficacité énergétique créerait environ un million d'emplois. Il en va de même pour les pays émergents et en développement.<sup>5</sup>

Or, les stéréotypes et la socialisation différenciée font que peu de femmes sont présentes dans les métiers techniques qui sont liés au

<sup>4</sup> Communiqué PNUE à la Conférence de Bali (6 décembre 2007), rapport 2007 d'Achim Steiner, Sous-secrétaire général des Nations Unies et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

<sup>5</sup> Rapport de l'Initiative pour la Finance durable du PNUE (<http://www.sefi.unep.org>).

développement durable (ingénieures, agronomes, techniciennes, architectes, cheffes de travaux, chauffagistes, etc.). Même si les études centrées sur les sciences exactes et appliquées se féminisent, les représentations véhiculées dans ces secteurs professionnels sont principalement masculines (avec casques, outils et ordinateurs). Ces nouveaux gisements d'emplois et de postes à responsabilités resteront-ils un bastion masculin ? Sur les lieux de travail, les stéréotypes sont toujours présents et les options organisationnelles de l'entreprise peuvent parfois décourager les plus passionnées. Lors de l'entretien d'embauche, divers biais peuvent entrer en jeu et défavoriser les femmes. Des politiques de genre sont promues dans la coopération au développement, mais cette approche reste trop souvent absente dans la conception des programmes techniques : en conséquence, peu de femmes y prennent part alors qu'elles en ont les capacités et l'intérêt. Elles doivent pouvoir se familiariser avec des techniques de protection de l'environnement et des sols ainsi qu'avec des méthodes permettant d'en accroître la rentabilité sans les détruire (feu de brousse, etc.). Par ailleurs, leurs tâches domestiques devraient pouvoir également être allégées (moulins à grains, moyens d'exhaure de l'eau, etc.).

En ce qui concerne les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), on constate qu'elles ont peu à peu été investies par les femmes - à condition d'en obtenir les moyens d'accès - mais avec un effet retard par rapport aux hommes.

Pour le développement durable, nous souhaitons que les femmes s'intègrent d'emblée dans la dynamique que celui-ci entraîne.

## Plaidoyer pour l'accès des femmes à tous les métiers du développement durable

1. Diffuser des **images de femmes professionnelles actives dans le développement durable** et mieux **informer les filles des possibilités de métiers** : ingénieures, agricultrices, architectes, TIC, etc. pour permettre aux jeunes de se projeter dans l'avenir ainsi que comprendre les stéréotypes encore actifs dans ces différents milieux<sup>6</sup> : énergies renouvelables, isolation, mobilité douce, agriculture bio, services aux personnes, technologies propres, habitat, etc.
2. Promouvoir **l'éducation relative à l'environnement et l'éducation au développement** en veillant à ne pas transmettre de stéréotypes sexistes où les femmes sont cantonnées dans du bénévolat de « soin à l'environnement », d'achats et de tâches ménagères « responsables ».
3. **Au Sud, organiser l'accès égal à l'éducation, à la formation et à la vulgarisation parce que** les femmes reçoivent moins d'instruction que les hommes, constituent la majorité de la population analphabète, que la formation professionnelle et technique des filles et des femmes est encore plus négligée que leur éducation générale, et qu'enfin, la vulgarisation auprès des adultes est principalement orientée vers les hommes.
4. Rendre les **lieux de travail ouverts aux femmes** : que les employeurs soient encouragés à mener une approche genre dans l'embauche et la gestion du personnel.
5. Intégrer l'acquisition et la maîtrise de **technologies du développement durable par les femmes dans les programmes de coopération au développement** (par exemple, énergie photovoltaïque, four solaire, agriculture durable ...).

<sup>6</sup> Claudine Drion (2007), *Femmes et développement durable, Vision d'avenir, entrepreneuriat et recommandations*, Coll. Analyse et Plaidoyer, Le Monde selon les femmes.

6. Créer un cadre incitatif au développement de structures de **recherche - développement - formation** pour les femmes du Sud et du Nord.
7. Favoriser les échanges de technologie du développement durable à travers la **coopération Sud-Sud**.
8. **Valoriser, faire connaître les expériences de développement durable menées par des femmes.** Organiser un forum et un répertoire dynamique des réalisations concrètes « ne dites pas qu'il n'y a pas de femmes dans le développement durable » faciliterait la mise en réseau et la valorisation de ces initiatives.

## Pour plus d'égalité dans la souveraineté alimentaire

Aborder la question de la souveraineté alimentaire ne peut se faire sans y apporter un regard « genre ». En effet, paradoxalement, celles qui souffrent le plus de la faim sont les femmes, rurales, productrices d'aliments. Selon les chiffres de la FAO (2003), il y a encore 842 millions de personnes qui souffrent de sous-alimentation et 2 milliards de malnutrition. Et la situation n'a quasiment pas évolué depuis une dizaine d'année. Parmi celles-ci, les  $\frac{3}{4}$  des victimes de la faim sont des populations rurales dont une majorité de femmes (elles dirigent  $\frac{1}{5}$  des ménages ruraux) ; pour ces populations, l'alimentation dépend très largement de l'autoconsommation<sup>7</sup>.

Une faim dont les causes ont évolué : actuellement, elles sont aussi bien liées aux choix économique-politiques de libéralisation des marchés qu'à des obstacles environnementaux, technologiques, socioculturels, juridiques ou politiques.

Le rôle des femmes dans l'agriculture reste important dans bien des pays. Leur production agricole joue un rôle direct et fondamental dans la sécurité alimentaire de la famille. Ce sont elles qui distribuent, transforment et préparent les denrées alimentaires. Toujours selon les statistiques de la FAO (2003), « *les femmes produisent de 60 à 80 % des aliments dans la plupart des pays en développement et sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale* ». En Afrique, elles produisent, transforment et conservent jusqu'à 80% de la nourriture, tandis qu'en Asie du Sud et du Sud-Est, les femmes sont responsables de 60% de la production et de la transformation alimentaire (produits agricoles, de l'élevage et de la pêche) (UNIFEM, 2000<sup>8</sup>).

<sup>7</sup> CCFD (2004), *Le CCFD et la souveraineté alimentaire*, texte de référence.

<sup>8</sup> UNIFEM (United Nations Development Fund for Women) (2000) *Progress of the World's Women*.

## **Contribution des femmes à la main-d'œuvre en milieu rural en Afrique**

*Dans beaucoup de pays africains, les femmes représentent ou sont chargées de :*

- *60 à 80% de la main d'œuvre produisant l'alimentation destinée à la consommation des ménages et à la vente ;*
- *100% de la transformation des produits alimentaires de base ;*
- *90% de l'approvisionnement des ménages en eau et en combustible ;*
- *80% de l'entreposage et du transport des denrées alimentaires des fermes dans les villages ;*
- *90% du sarclage et désherbage ;*
- *60% de la récolte et de la commercialisation.*

Source : Fonds international de Développement agricole, cité par la FAO in *Genre, clé pour le développement et la sécurité alimentaire* (1998), Rome, p. 24

Ces femmes paysannes sont aussi garantes d'un patrimoine de production alimentaire saine et de qualité qui se voit de plus en plus menacé par les politiques de modernisation de l'agriculture, comme le disent justement les femmes présentes au forum de Nyéléni en février 2007<sup>9</sup>:

*« Notre patrimoine en tant que producteurs alimentaires est crucial pour l'avenir de l'humanité. Cela vaut particulièrement pour les femmes et les peuples indigènes, créateurs historiques de savoirs alimentaires et agricoles, qui sont sous-estimés. Cependant, ce patrimoine et nos capacités à produire des aliments sains, de qualité et en abondance se voient menacés, sapés, par le néolibéralisme et le capitalisme mondial. La souveraineté alimentaire nous donne l'espoir et le pouvoir de préserver, de récupérer et développer notre savoir et notre capacité de production alimentaire. »*

<sup>9</sup> Nyéléni, 2007, déclaration de la marche des femmes : <http://www.nyeleni2007.org/spip.php?article182>

En milieu urbain, les femmes gagnent un salaire moindre que celui des hommes. Plusieurs études montrent que les femmes investissent prioritairement leurs revenus dans l'achat d'aliments et d'instruments liés au ménage. Une étude<sup>10</sup> faite au Brésil montre que l'effet du revenu de la femme sur la santé et la sécurité alimentaire de la famille est 4 à 8 fois plus grand que l'effet du revenu de l'homme. Et pour la survie de l'enfant, il est presque 20 fois plus élevé.

Pourtant, ces mêmes femmes, qu'elles soient en milieu rural ou urbain ont généralement moins de droits que les hommes, elles ont moins d'accès et de contrôle des ressources (héritage, accès aux moyens financiers, etc.) De même, elles ont moins d'influence dans la prise de décision.

Les femmes ont un rôle important dans la composition et la qualité de la diète alimentaire (en fonction des possibilités et choix qui leur sont offerts). Cependant, un membre d'une unité domestique peut ne pas recevoir la même ration alimentaire qu'un autre au sein d'une même famille. Généralement, les filles et les femmes sont souvent plus vulnérables - que ce soit par rapport à la diète alimentaire (dernière à recevoir un morceau de viande...) ou par rapport à l'habillement, aux loisirs, etc.

Les règles commerciales internationales, que ce soit celles discutées à l'OMC ou actuellement dans les accords de partenariat européens (APE, dont l'agenda caché est l'intégration des pays ACP dans l'OMC), ont comme objectif à moyen terme d'éliminer progressivement toutes les règles qui limitent le libre commerce, incluant les produits agricoles<sup>11</sup>. Dès lors, sans la possibilité de protéger les marchés locaux, les prix internationaux des aliments deviennent la norme alors qu'ils ne reflètent pas le coût de production locale. Ceci a des conséquences désastreuses sur les productions vivrières à la base de la souveraineté alimentaire. Les accords internationaux sur la protection des droits intellectuels liés au commerce (ADPIC), par exemple, sont défavorables aux

---

<sup>10</sup> E. Tollens (1998), *La sécurité Alimentaire : Incidence et Causes de l'Insécurité Alimentaire parmi les groupes vulnérables et les Stratégies de Lutte*, Séminaire sur l'Insécurité Alimentaire dans les Pays ACP : des Politiques et Programmes d'Intervention aux Groupes Vulnérables, lundi 26 octobre 1998, Leuven 26-30 octobre 1998

<sup>11</sup> S. Charlier (2007), *Les femmes contribuent à la Souveraineté Alimentaire*, in S. Charlier et G. Warnotte, « La souveraineté alimentaire. Regard croisé », Presse Universitaire de Louvain/UCL et Entraide et Fraternité.

paysans et particulièrement aux paysannes. En effet, les femmes sont responsables en grande partie de l'agriculture de subsistance et sont donc plus affectées que les hommes par un manque d'accès aux semences, aux intrants biologiques et aux semis. Elles sont en outre les principales gardiennes du savoir traditionnel ; c'est à elles qu'incombe généralement le choix des semences. Or, les brevets les dépouillent de leurs droits. De plus, les effets de la libéralisation et de la privatisation sont plus prégnants pour les femmes car ils réduisent leur accès aux services en général, et à des services de base comme la santé, l'eau et l'éducation en particulier.

### Plaidoyer pour plus d'égalité dans la souveraineté alimentaire

1. Appuyer la **reconnaissance du concept de « souveraineté alimentaire »** en temps que droit humain : la souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement ; ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles.
2. Donner la priorité à la production par **les exploitations paysannes et familiales**, de denrées de qualités pour les marchés intérieurs et locaux, selon des systèmes de production diversifiés et écologiques. Au Sud, appuyer la mise en place de marchés agro-alimentaires régionaux (Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Asie du Sud-est, Amérique centrale, etc.) protégeant prioritairement les exploitations paysannes contre les importations de surplus agricoles à bas prix, et mettant en œuvre des politiques agricoles de soutien à une bonne articulation des marchés ruraux et urbains, entre petit-es producteur-trices et masse des consommateurs.
3. Obtenir, dans le cadre des accords commerciaux internationaux sur les produits agricoles (APE et OMC), **que les produits servant de base à la sécurité alimentaire sortent des accords internationaux** ; et que les gouvernements locaux puissent protéger leur agriculture vis-à-vis de ces produits.

4. Pour que les femmes et les hommes puissent vivre dignement, obtenir **une rémunération juste** pour leur travail ; et qu'ils aient la possibilité de rester chez eux.
5. Appuyer les revendications des femmes du Sud, en tant que gardiennes de la biodiversité, à **protéger les semences**, base de la nourriture et de la vie elle-même. Veiller à ce que les agriculteurs-trices puissent échanger celles-ci et les utiliser librement, ce qui suppose le **refus des brevets sur la vie et l'adoption d'un moratoire sur les cultures génétiquement modifiées**.
6. Faire **reconnaître et rendre visible le rôle des femmes** dans la production de denrées alimentaires ; et, **que les organisations de productrices puissent être représentées, entendues et respectées** dans les organes où se discutent les politiques agricoles et enjeux de souveraineté alimentaire (FAO, OMC, Instances nationales et commission mixtes belges).

## Pour un « féminisme territorial » et des droits fonciers

### a. Le « féminisme territorial » <sup>12</sup>

Au Nord et au Sud la mise en œuvre d'une stratégie sérieuse de « souveraineté alimentaire » passe par une réinvention de territoires durables et une réaffirmation d'un secteur vigoureux d'économie sociale comme composante majeure de ces derniers (JP Peemans, 2007)<sup>13</sup>. Il est évident que les réalités au Nord et au Sud sont différentes, mais d'un côté comme de l'autre, nous pouvons observer que les femmes vont donner la priorité au développement d'initiatives qui leur permettent de faire vivre la région dans laquelle elles habitent. A travers ces initiatives, elles réinventent les rapports campagnes-villes, qualité de vie (santé, éducation, sociabilité, habitat, mobilité) dans les territoires urbains, semi-urbains et ruraux.

Au Sud, des femmes vont développer des initiatives, tantôt en préservant des ressources naturelles, comme la diversité des semences ou les réserves halieutiques, tantôt en développant une agriculture intégrée de subsistance, qui tient compte d'un développement durable.

Au Nord, dans les fermes, on verra des femmes à l'initiative de projets de diversification des revenus. Par exemple, elles proposeront la transformation et la vente directe de produits de la ferme (produits artisanaux de qualité et/ou biologique). Ou des journées « portes ouvertes » à la ferme pour les écoles primaires, ou des formules de tourisme vert (gîte à la ferme, récolte directe du consommateur aux champs, etc.) afin de faire comprendre l'importance et le rôle de notre agriculture de plus en plus rare en Europe (les agriculteurs et agricultrices représentent en Belgique moins de 3% des travailleurs). Ces journées portes ouvertes, dans les fermes biologiques ont pour objectif de faire réfléchir les enfants,

<sup>12</sup> Féminisme territorial est un concept qui a été développé par Marie-Lise Semblat (1997), lors de sa thèse en géographie sociale, *L'émergence d'un féminisme territorial en milieu rural. Les pratiques de nouveaux groupes de femmes en Europe et au Canada francophone*. Université de Paris 8, Institut d'Etudes Européennes.

<sup>13</sup> J.Ph. Peemans, *Les politiques agricoles au fil du temps : logiques dominantes et conséquences*, in S. Charlier et G.Warnotte, « La souveraineté alimentaire. Regard croisé », Presse Universitaire de Louvain/UCL et Entraide et Fraternité.

les jeunes et adultes sur la signification d'une alimentation équilibrée à partir de produits de qualité venant du terroir. Dans les villes, c'est aussi le développement de réseaux de consommateurs : produits locaux, produits ménagers durables, technologies durable, etc. Ce sont ces réseaux de consommateurs et ces initiatives économiques développées par les femmes qui réinvestissent l'espace de vie locale - le territoire - que Marie-Lise Semblat a appelé « féminisme territorial ».

## **b. Les droits fonciers**

Parler de souveraineté alimentaire suppose l'accès aux ressources et la possibilité de les contrôler, que l'on parle de ressources naturelles (l'eau, la terre, les semences, etc.) ou financières. Or, dans le Sud, on constate que pratiquement partout, les droits fonciers des femmes sont moins solides que ceux des hommes, en particulier en Afrique. Dans certains pays, les pratiques coutumières de répartition de l'héritage et notamment de distribution des terres défavorisent les femmes. Ailleurs, comme c'est le cas dans les Andes boliviennes, la terre est collective, les parcelles sont octroyées aux familles *via* le conseil communal (*cabildo*), mais ce sont généralement les hommes qui y représentent leur famille. On constate que les femmes seules ayant charge de famille ont moins accès aux bonnes terres et se retrouvent sur les terres les plus éloignées, les plus rocailleuses (Charlier et al. 2000)<sup>14</sup>.

La plupart du temps, les femmes n'ont que des droits d'usage sur les ressources naturelles. Elles ont parfois la possibilité d'établir des droits sur une parcelle par la location ou le défrichage. Le manque d'accès aux ressources accroît la vulnérabilité des femmes et peut avoir des conséquences sur la gestion de l'environnement en privilégiant une logique de court terme. Le fait, par exemple, que les femmes n'aient aucune garantie de garder la terre qu'elles travaillent, ou encore que celle-ci soit de moindre qualité, a des conséquences sur leurs conditions de vie, mais aussi sur leurs stratégies d'exploitation de cette terre. Elles auront parfois tendance

---

<sup>14</sup> Charlier S., Yépez del Castillo I., Andia F. E. (2000), Payer un juste prix aux cultivatrices de quinoa. Un éclairage « genre et développement » sur les défis du commerce équitable, Luc Pire, GRIAL, UCL.

à mettre moins d'énergie (d'argent) et de précautions à la préserver (elles n'ont aucune garantie de travailler cette terre l'année suivante ; or, nous savons que le coût des intrants s'amortit sur plusieurs années). Au contraire, un accès et l'assurance de droits d'usage, vont favoriser des comportements de précaution, de préservation et de long terme.

De plus, DIMITRA<sup>15</sup>, a montré les liens directs entre l'inégalité de droit, le non accès à la terre et le développement du SIDA. En effet, plus la discrimination sociale, le manque de pouvoir et de représentation sont importants, plus les personnes sont vulnérables et à risque par rapport au virus du SIDA. Les situations de guerre augmentent aussi la vulnérabilité des femmes face aux maladies.

---

<sup>15</sup> DIMITRA est un projet de la FAO visant la reconnaissance des femmes rurales en Afrique et au Moyen Orient.

1. **Investir des fonds publics** pour appuyer des activités d'économie solidaire, notamment développées par les femmes, qui revalorisent les liens entre la campagne et la ville avec une vision de développement territorial durable ainsi que les circuits courts entre des associations de producteurs et de consommateurs.
2. Au Sud, appuyer une **véritable réforme agraire** qui garantisse aux femmes et aux hommes les mêmes droits sur leur terre : accès, contrôle et « sécurité » d'accès (c'est-à-dire leur donner les moyens de produire et de vendre une production de qualité).
3. Développer des **politiques agricoles** au Nord, qui soutiennent et protègent une agriculture familiale produisant des denrées de qualité, qui respecte le droit à la santé et la biodiversité, et qui procure un revenu décent pour les agricultrices et les agriculteurs.<sup>16</sup>
4. Tenir compte des besoins réels des populations en matière de lutte contre les violences faites aux femmes notamment le **VIH/SIDA**.
5. Donner la priorité à des **programmes d'appui** au processus d'*empowerment* des femmes, et ce notamment à travers différents type de formations : sur l'estime de soi, les nouvelles technologies, la gestion entrepreneuriale, etc.

---

<sup>16</sup> voir Charte de l'Union des agricultrices wallonnes "une agriculture durable, nourricière et solidaire".

## Pour plus d'égalité dans le commerce conventionnel, équitable et bio

### **L'égalité dans le commerce équitable et bio, et la prise en compte des dimensions spécifiques au genre dans les filières d'approvisionnement du commerce conventionnel.**

Comme dans le thème de la souveraineté alimentaire, du féminisme territorial, où les femmes sont actrices pour faire reconnaître leur rôle, il est urgent de rendre visible les initiatives des femmes dans une économie prenant en considération les dimensions sociales et environnementales.

L'exemple de SWATE dans une approche de développement durable : dans le Sud de l'Inde, **SWATE** (*Society of Women in Action for Total Empowerment*), partenaire d'Oxfam-Magasins du monde, regroupe plus de 20.000 femmes marginalisées dans les zones rurales autour de la ville de Karur - Tamil Nadu. En Tamoul, Swate signifie « étoile du matin », c'est un signe d'espoir. Comme organisation, Swate incarne la libération de la femme et le développement d'une société juste, durable et solidaire ; elle participe au renforcement de la logique de commerce équitable.

*Swate est une organisation qui se base sur des sangam, des groupes de femmes des campagnes qui ne possèdent pas de terre et travaillent principalement comme salariées agricoles. Les membres des sangam travaillent ensemble à la résolution de problèmes dans leur village, et plus spécifiquement de problèmes liés à la question du genre. Elles favorisent l'entraide et la prise de décision collective.*

*Chaque groupe élit ses représentantes pour participer aux décisions du mouvement. La participation démocratique est une force qui permet à chaque groupe de femmes d'être reconnu comme acteur de changement.*

*Swate est une organisation autonome, fondée sur les principes de démocratie, de justice sociale et d'équité entre hommes et femmes.*

*Son premier objectif est de redonner confiance aux femmes, de leur faire prendre conscience qu'elles sont des citoyennes à part entière. Swate combat entre autre le harcèlement et l'alcoolisme par la solidarité. «Lorsque qu'une femme devient membre de Swate, son mari n'ose plus la maltraiter », nous raconte une membre. « Il sait que nous ne nous laisserons pas faire ! »*

*En plus de redonner confiance aux femmes, Swate veut également qu'elles deviennent indépendantes économiquement et qu'elles atteignent un certain niveau de sécurité d'existence.*

*Afin de garantir l'indépendance financière de l'organisation et de pouvoir soutenir les groupes qui se lancent dans des projets économiques, Swate a développé un programme d'épargne et de crédit. Les femmes peuvent épargner leur argent dans la banque de Swate et les groupes peuvent obtenir des micro-crédits.*

*En 2006, il y eut un foisonnement d'initiatives. Ici, des femmes produisent des savons pour le marché local. Dans un village, des femmes tissent des nattes qu'elles vont vendre en ville. Dans un autre, un groupe gère une épicerie qui fournit les biens de première nécessité. Ailleurs, des femmes gèrent une cantine dans le marché de la ville.*

Les femmes sont massivement présentes dans l'économie dominante, constituant la majorité de la main-d'œuvre dans certains secteurs de production ou de services. Elles occupent souvent des emplois peu valorisés et avec peu de responsabilités, dans des conditions précaires de travail (travail informel, payé à la pièce, etc.), voire d'exploitation (comme dans les *maquillas*<sup>17</sup>). La Campagne Vêtements Propres insiste sur l'importance de tenir compte des situations et des besoins spécifiques des femmes, et sur leur participation dans la définition des stratégies d'amélioration de leurs conditions de travail et de défense de leurs droits dans les secteurs où elles représentent une part significative de la main-d'œuvre, au sein de l'économie mondialisée.

« Il faut reconnaître les besoins spécifiques des femmes au travail, ou encore garantir que les travailleuses seront entendues, respectées, et que leurs voix seront prises en compte lors des

---

<sup>17</sup> Les *maquillas* sont des usines où l'on fabrique entre autres des textiles et des articles de confection, souvent pour le compte de grandes multinationales ; elles se situent dans les zones franches (zone de libre commerce). Les conditions de travail sont inhumaines et la présence de syndicats presque partout interdite. Les travailleuses dans ces usines sont généralement de jeunes femmes autour de 25 ans.

prises de décisions et de la mise en place d'institutions censées améliorer leurs situation ».<sup>18</sup>

Le *Global Gender Gap*, rapport 2007, du *WORLD Economic Forum* insiste également sur les nombreuses disparités salariales entre les sexes.<sup>19</sup>

Que ce soit dans les secteurs alimentaires ou de la confection textile, le commerce conventionnel devrait proposer une offre de produits issus du commerce équitable et des produits sains et/ou biologiques. Plus globalement, les acteurs du commerce conventionnel devraient s'assurer et vérifier que leurs pratiques commerciales d'approvisionnement permettent le respect des droits des travailleuses et des travailleurs occupés dans les filières de production en sous-traitance.

Il faut, pour ce faire, des critères fixes et mesurables :

- l'imposition de salaires dignes, correspondant au moins à un salaire minimum vital rémunérant une durée normale de travail et d'objectifs environnementaux clairs, notamment dans toutes les usines de sous-traitance ; un contrôle strict sur les chaînes de production alimentaires (fruits, légumes, viandes, poissons) ainsi que sur les filières des vêtements ;
- la garantie du respect des législations nationales du travail et des droits fondamentaux des travailleurs définis par l'OIT, notamment du droit syndical ;
- des conditions de sécurité et d'hygiène correctes tenant compte notamment de besoins spécifiques aux femmes ou de la dimension de genre ;
- d'un prix "juste", fixé de manière démocratique et représentant un revenu vital suffisant dans le contexte local ; de conditions de travail justes ;
- une offre de produits clairement labellisés bio et/ou équitable à des coûts accessibles aux producteurs et productrices ;
- une reconnaissance officielle des organisations de commerce équitable
- une obligation de transparence des filières d'approvisionnement commercial ;

---

<sup>18</sup> In *Fabriqu  par des femmes* (2007), peuples solidaires et Campagne Vêtements propres, pp 8+9. Editrices : Vanessa Gautier & Carole Crabb . Co dition : Le Monde selon les femmes- Marcela de la Pena.

<sup>19</sup> <http://www.weforum.org/pdf/gendergap/report2007.pdf>.

- une information des consommateurs basée sur une vérification indépendante par une organisation multipartite ou un organisme public.
- des pratiques d'approvisionnement commercial qui tiennent compte du respect de ces droits, notamment des prix fixes au producteur prenant en compte un salaire minimum vital, des délais de livraison qui ne contraignent pas systématiquement à prester des heures supplémentaires en grand nombre.

Plaidoyer pour plus d'égalité dans le commerce conventionnel, équitable et bio

1. Ratifier et appliquer les Conventions de base de l'Organisation internationale du travail pour le respect des droits des travailleuses et travailleurs, et assurer aux femmes et aux hommes un **accès à un travail décent**, respectant notamment la liberté d'association, interdisant les discriminations entre sexes en matière de salaires et assurant l'octroi d'un salaire juste.

2. **Garantir la participation des femmes**

- en favorisant activement la représentation, la formation, et l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes des organisations représentatives des travailleurs afin de faire valoir leur participation et la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans les prises de décision et les stratégies
- en reconnaissant les apports spécifiques d'organisations de femmes travailleuses en dehors des organisations syndicales, dans les secteurs informels, dans les collectivités de travailleurs migrants, dans les maquilas, etc.

3. **Contrôler, informer, sanctionner**

- Via un label (accessible au Sud) sur les produits issus d'un commerce équitable et bio
- Via une reconnaissance officielle du concept ou des organisations de commerce équitable
- Via l'obligation de transparence des filières d'approvisionnement et de sous-traitance et la vérification indépendante du respect des droits sociaux par les entreprises, en leur sein et au sein de leurs filières d'approvisionnement et de sous-traitance (traçabilité)
- Sanctionner les entreprises dont les pratiques violent les droits fondamentaux des travailleurs en leur sein et au sein de leurs filières d'approvisionnement ou de sous-traitance

4. Appuyer les **réseaux** de commerce équitable, de **circuits courts** menés par des femmes, pour les denrées alimentaires et les produits artisanaux (comme dans le « féminisme territorial »).

## Pour un développement durable et de genre dans la coopération belge

La Belgique a inscrit l'égalité de genre et de l'*empowerment* ainsi que l'environnement au nombre de ses objectifs transversaux<sup>20</sup> dans la loi sur la coopération internationale de 1999. De plus, en tant que donateur, elle est censée fournir tous les efforts pour assurer la réalisation de cet objectif et ce, même dans un environnement changeant.

Or, intégrer le genre de manière transversale dans les programmes de développement suppose la mise en place de politiques et programmes de développement en faveur de l'égalité à travers des changements sociaux et juridiques. Cela implique des programmes de sensibilisation des populations, de formation du personnel dans les administrations, les tribunaux, etc. mais également des changements institutionnels sociaux et/ou juridiques. Enfin, cela demande la mise à disposition de moyens financiers significatifs.

La note stratégique sur l'environnement de la DGCD (Direction générale de la coopération au développement, 2002) vise, depuis plusieurs années, à accroître la pertinence environnementale des interventions de la coopération belge. L'objectif est ambitieux : au moins 40% du budget existant de la coopération devrait être consacré à des interventions favorables à l'environnement. En 2006, nous étions bien loin de cet objectif, les chiffres que l'on peut trouver sur le site de la DGCD, montrent qu'en 2006, 1% seulement de l'Aide Publique au Développement (APD) a été consacré à des interventions ayant comme objectif spécifique l'environnement : « multi secteur environnement », à cela s'ajoutent 3,16 % de l'APD destiné à des programmes qui n'ont pas comme priorité l'environnement mais qui le prennent en considération<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> Outre l'égalité de genre et l'environnement la loi inclut également depuis peu comme autres objectifs transversaux l'économie sociale, les droits de l'enfant et la lutte contre le VIH/SIDA.

<sup>21</sup> Chiffres que nous avons reçus de l'administration de la DGCD que l'on peut retrouver sur leur site.  
<http://www.dgdc.be/fr/statistiques/index.html>

En ce qui concerne l'intégration de l'approche genre par les acteurs de la coopération, il existe une série d'instruments juridiques nationaux et internationaux<sup>22</sup> pour faire avancer l'égalité femmes/hommes. En Belgique, en 2006, les montants financiers destinés spécifiquement à des programmes qui visent l'égalité de genre représentaient 2,2% de l'Aide Publique au Développement (APD). Si l'on prend plus largement en considération des interventions qui peuvent être indirectement pertinentes pour l'égalité de genre, nous arrivons à 19,88% de l'APD. L'effort est intéressant mais il reste trop limité puisque parmi les personnes pauvres (revenus inférieur à 1\$/jour) les femmes représentent 70% .

A côté des besoins financiers pour des programmes de développement durable qui visent l'égalité des sexes, il est important de se donner les moyens pour mesurer l'efficacité de nos actions. Suivant l'expression « *Il n'y a pas de savoir qui ne soit systématisé* », la collecte des données, les statistiques et la définition d'indicateurs sont des instruments politiques indispensables pour mesurer et suivre l'évolution des enjeux de développement. Ils permettent en effet de donner une idée des effets de la politique menée et de la corriger si nécessaire. Lors de la conférence de l'ONU sur les femmes à Pékin en 1995, les États ont été chargés de rassembler des données statistiques sur la situation des femmes et de les utiliser comme impulsion et comme levier d'une politique d'égalité des chances. Ce message a encore été répété au 10<sup>e</sup> anniversaire de la plate-forme d'action de Pékin, pendant la 49<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme à New York, qui s'est déroulée du 28 février au 11 mars 2005. Au cours de cette session, tous les États ont approuvé une résolution relative au *gendermainstreaming*, qui soulignait une nouvelle fois l'importance des statistiques et indicateurs de genre, de leur suivi et de leur évaluation.

En Belgique, nous disposons d'une part, d'une check-liste réalisée par le réseau genre de la DGCD (2006) permettant de mesurer

---

<sup>22</sup> Comme par exemple, la CEDAW (Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes), la conférence internationale de Pékin et les suivis de celles-ci (New York), la loi de 1999, la déclaration ministérielle du 8 mars 2006, L'OMD (Objectif du Millénaire pour le Développement) objectif 3 sur l'égalité dans l'éducation pour les filles et garçons, les marqueurs CAD (le Comité d'Aide au Développement), la loi de janvier 2007 sur le gender mainstreaming, etc.

l'évolution des rapports de genre et d'autre part, d'une méthodologie réalisée par la Commission femmes et développement permettant de formuler des indicateurs d'*empowerment*, qualitatifs et quantitatifs et ce, aux différentes étapes du programme de développement.

La Belgique ferait un grand pas en avant en respectant ses engagements internationaux.

Nous souhaitons que des moyens financiers et humains soient dégagés au sein du Cabinet et de l'Administration pour faire avancer le genre dans le cadre d'un développement durable.

## Plaidoyer pour un développement durable et de genre dans la coopération belge

1. La Belgique s'est engagée pour 2015 à consacrer **0,7% de son PIB** à l'appui aux programmes de développement (l'évolution actuelle de la part consacrée à l'aide publique au développement nous en fait douter). Sans une volonté politique forte de respecter l'agenda des engagements, nous n'y arriverons pas. De plus, la coopération belge devrait systématiquement, dans toutes les phases des programmes, intégrer une approche transversale de genre et de développement durable, il est dès lors urgent qu'au moins **50% de l'aide publique soient consacrés à des programmes qui allient égalité de genre et développement durable**.
2. Dans le cadre de l'aide bilatérale, la Belgique devrait allouer son aide à l'application de programmes pour l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'à l'appui d'un budget genre établi par chaque pays (genderbudgeting).
3. Enfin, il est urgent de mettre en place les moyens pour systématiquement intégrer des **données sexospécifiques** dans les outils de mesure. Cela requiert l'utilisation des indicateurs existant et des moyens financiers pour en construire d'autres avec les groupes concernés. L'utilisation d'indicateurs spécifiques de genre doit être *obligatoire*. La démarche du guide pour **l'élaboration d'indicateurs d'empowerment** réalisée par la Commission femmes et développement en 2007 doit être soutenue et proposée aux ONG, aux attachés de la coopération, au personnel de terrain, aux experts de la coopération, etc.
4. Les partenaires doivent bénéficier de politiques renforçant l'accès aux droits sexuels et reproductifs.

## Pour une économie féministe

Les recherches des féministes économistes nous permettent de mettre en évidence des éléments qui caractérisent l'apport des femmes dans le débat sur l'économie. Elles contribuent notamment à :

- donner une visibilité de l'apport des femmes dans l'économie, les rendre sujets, légitimer leurs expériences et perspectives ;
- revisiter les principes de l'économie dominante ;
- comprendre la multifonctionnalité des pratiques d'économie populaire solidaires.

Depuis les années 90, de plus en plus d'économistes féministes mettent en évidence la nécessité de prendre en compte les questions de genre dans l'élaboration des politiques macro-économiques, en raison des impacts néfastes que ces dernières peuvent avoir sur les femmes. La recherche féministe est passée d'une simple critique de la cécité de genre dans l'économie, à la reformulation de théories économiques, modèles et méthodologies (quantitatives et qualitatives) qui incluent le genre, avec classe et race comme catégories analytiques.<sup>23</sup>

*La théorie économique, dans sa forme dominante est « induite en erreur, parce qu'un des indicateurs qu'elle utilise, le PIB, ne tient pas compte de biens non marchands (tels qu'un environnement sain ou un haut niveau de capital social), et omet de considérer tout travail non marchand (comme le soin apporté aux membres de la famille). [...] Les économistes féministes sont à la tête des initiatives qui tentent de rassembler des données sur l'utilisation du temps qui permettent de construire un autre modèle que celui du PIB. [...] La répartition du temps reflète directement les normes et priorités, et nous donne des informations sur l'énergie mise dans le capital*

---

<sup>23</sup> Pour une approche plus détaillée de la prise en compte du genre dans l'économie, voir Marcela de la Peña (2007), Les essentiels du genre n°05, *Genre et économie*, Le Monde selon les femmes.

*social* ». Nancy Folbre (1998)<sup>24</sup>. De plus, le lien entre la croissance économique et l'impact sur l'environnement est sous estimé<sup>25</sup>.

Dans la critique féministe de l'économie, on parle de la notion de *care* au sens large : le soin apporté aux personnes, aux relations sociales et à l'entretien du milieu de vie. Ce sont des tâches auxquelles les femmes consacrent un temps important en dehors de toute activité rémunératrice. C'est la notion de *care* étendu qui identifie le concept de "reproduction étendue du vivant"<sup>26</sup> comme terme pour désigner les pratiques et comportements humains qui concourent à la reproduction du lien social et à la reconstitution d'un territoire de vie.

On mettra également en évidence les critiques des systèmes manipulateurs utilisés par les publicistes pour augmenter artificiellement les besoins de consommation. Humour, déconstruction et propositions alternatives permettent de croire que la croissance de la consommation n'est pas le seul modèle. Dans cette optique, les interventions d'activistes sur les messages publicitaires dénoncent à juste titre les invitations à une consommation compulsive, peu compatible avec le développement durable.

Une analyse de genre de l'empreinte écologique semble indiquer que les femmes utilisent une surface inférieure aux hommes pour produire ce qu'elles consomment et absorber ce qu'elles rejettent parce que les standards de consommation, les modes de déplacements, les loisirs sont différents.<sup>27</sup>

Les femmes ont une manière spécifique de gérer à la fois, dans un temps morcelé, le productif et le reproductif. Elles sont souvent contraintes à une grande flexibilité d'horaire de travail.<sup>28</sup>

---

<sup>24</sup> Nancy Folbre (1998), *Réflexions sur le genre, l'économie et le développement*.

<sup>25</sup> Voir à ce sujet G. Gaulier & N. Kousnetzoff (2007), *La mesure des liens entre environnement et croissance*, L'économie mondiale, coll. Repères, La Découverte.

<sup>26</sup> Florence Degavre (2005), *Enjeux du développement dans les contextes Nord : le rôle des femmes dans le care et la reproduction du lien social*, Thèse de doctorat, ESPO/SPED - Département des Sciences de la Population et du Développement, UCL, Louvain la Neuve.

<sup>27</sup> *Do women leave a smaller ecological footprint than men?* (2006), Rapport du Ministère suédois du développement soutenable, <http://www.sweden.gov.se/sb/d/574/a/67273;jsessionid=a2gHYR5hpSH7>.

<sup>28</sup> D'une manière générale, les parents doivent résoudre une série de contraintes mais ce sont encore aujourd'hui les femmes qui jonglent davantage avec le temps pour : les obligations familiales, les relations avec le partenaire, les relations avec les parents et autres membres de la famille, par rapport à leur rôle reproductif (manque de crèches, harcèlement sexuel, conflits au sein du groupement) mais aussi, du point de vue de l'accès aux ressources (manque de temps, d'argent, d'information sur les ressources de financement, manque de conseils).

L'intégration de l'économie féministe dans le cadre global du développement durable est un pas en avant. C'est une autre façon de penser qui retrouve sa légitimité ; il ne devrait plus être possible d'isoler l'économie de ses conséquences concrètes pour une vie sociale digne et un environnement sain<sup>29</sup>. Le souhait est clairement exprimé de voir développer les échanges économiques à partir des besoins sociaux, de valoriser les productions autrement qu'en se basant uniquement sur la monnaie, d'autoriser des échanges gratuits de biens et de services.<sup>30</sup>

Beaucoup d'initiatives économiques de femmes font partie d'un tout où s'entremêlent économie, culture et socialité, où cohabitent accumulation monétaire et accumulation «relationnelle» régie entre autres par le principe de réciprocité, où la rationalité socio-économique n'est pas dissociable de l'ensemble de la socialité. Il s'agit de rendre les femmes actrices, détentrices de pouvoir au plan économique et plus largement, par exemple à travers un processus d'*empowerment*, processus qui se base notamment sur le renforcement des capacités personnelles et collectives.<sup>31</sup>

Il s'agit de réinscrire la diversité au cœur de la notion de développement, de ne pas le limiter à une logique de rattrapage et d'intégration au modèle unique présenté par les théories économiques classiques, individualistes et matérialistes.

---

<sup>29</sup> Voir aussi Isabelle Cassiers et Catherine Delain, *La croissance ne fait pas le bonheur : les économistes le savent-ils ?* Regards économiques, Mars 2006 N°38, IRES - UCL Louvain la neuve.

<sup>30</sup> Groupe Femmes et économie (2004), *Changer de regard, les propositions des femmes pour une société et une économie solidaires*, Ed Charles Léopold Mayer, Paris.

<sup>31</sup> Sophie Charlier (2006), *L'économie solidaire au féminin : quel apport spécifique pour l'empoderamiento des femmes ?* Thèse de doctorat, Faculté des Sciences économiques, sociales et politiques, UCL, Louvain la Neuve.

## Plaidoyer pour une économie féministe

1. Diffuser et soutenir les **études** des économistes féministes.
2. Reconceptualiser l'économie selon le genre, y intégrer la *care economy* et rendre **visibles les apports des femmes** à celle-ci.
3. Donner des réponses collectives aux **besoins sociaux** des individus et des familles (crèches et infrastructures d'accueil, égalité salariale, services collectifs respectueux des droits d'un travail digne, etc.).
4. Favoriser la **mise en réseau** des groupes travaillant sur l'économie féministe au Nord et au Sud.
5. Promouvoir le calcul **d'indicateurs économiques alternatifs et sexués**, intégrant le bien être durable<sup>32</sup>.
6. Appliquer le **gender budgeting** dans les politiques publiques.<sup>33</sup>
7. Faire écho aux actions **anti-publicité** menées par des groupes d'activistes.

---

<sup>32</sup> Pour une réflexion sur des indicateurs alternatifs, voir le site de l'Institut pour un développement durable : <http://www.iddweb.eu/>

<sup>33</sup> Le *gender budgeting* est un outil important des politiques publiques parce que, sans moyens financiers, la mise en œuvre des engagements pour l'égalité est impossible. Les budgets sensibles au genre cherchent à changer les inégalités existantes et à distribuer et orienter plus efficacement et équitablement les ressources. Le but est d'analyser comme les dépenses publiques promeuvent ou empêchent l'équité de genre, quel est leur impact sur les hommes et les femmes.

# Annexe – Sommet de la Terre - Action 21 : les femmes dans le DD

Chapitre 24 du Programme d'Action 21 du Sommet de la Terre de Rio, 1992

## **ACTION MONDIALE EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION DES FEMMES A UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUITABLE**

24.1 La communauté internationale a approuvé plusieurs plans d'action et conventions en faveur de l'intégration complète et effective des femmes, sur un pied d'égalité, à toutes les activités de développement, en particulier les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme [1/](#), qui mettent l'accent sur la participation des femmes à la gestion des écosystèmes nationaux et internationaux et à la lutte contre la dégradation de l'environnement. Plusieurs conventions, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe) et celles de l'OIT et de l'Unesco, ont été adoptées pour mettre un terme à la discrimination fondée sur le sexe et permettre aux femmes d'avoir accès à la terre et aux autres ressources ainsi qu'à l'éducation et à un emploi sûr et dans des conditions d'égalité. On peut citer également, à cet égard, la Déclaration mondiale sur la survie, la protection et le développement de l'enfant et le Plan d'action pour l'application de la Déclaration (A/45/625, annexe). La mise en oeuvre effective de ces programmes dépendra de la participation active des femmes aux décisions économiques et politiques et sera essentielle à l'exécution du programme Action 21.

### **Objectifs**

24.2 Les objectifs proposés à l'intention des gouvernements sont les suivants :

- a) Appliquer les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, en ce qui concerne en particulier la participation des femmes à la gestion des écosystèmes nationaux et à la lutte contre la dégradation de l'environnement;

- b) Accroître le nombre de femmes occupant des postes de décision ainsi que le nombre de planificatrices, de conseillères techniques, de responsables de la gestion et d'agents de vulgarisation en matière d'environnement et de développement;
- c) Envisager d'élaborer et de rendre publique d'ici à l'an 2000 une stratégie relative aux changements nécessaires pour éliminer les obstacles d'ordre constitutionnel, juridique, administratif, culturel, social et économique, ainsi que les comportements qui s'opposent à la participation complète des femmes au développement durable et à la vie publique;
- d) Mettre en place aux niveaux national, régional et international, d'ici à 1995, des mécanismes permettant d'évaluer la mise en oeuvre des politiques et programmes en matière de développement et d'environnement ainsi que leurs effets sur les femmes, et de veiller à ce qu'elles contribuent à ces politiques et programmes et en tirent parti;
- e) Evaluer, examiner, réviser et appliquer, selon qu'il conviendra, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, les programmes et matériels pédagogiques des établissements d'enseignement formel et non formel et de formation de sorte que les hommes comme les femmes puissent acquérir des connaissances différenciées selon le sexe et que le rôle des femmes soit mis en valeur;
- f) Formuler et appliquer des politiques gouvernementales et des directives, stratégies et plans nationaux clairs en vue de promouvoir l'égalité dans tous les secteurs de la société, notamment l'alphabétisation, l'instruction, la formation, la nutrition et la santé des femmes, ainsi que leur représentation au niveau de la prise des décisions et leur participation à la gestion de l'environnement, surtout pour ce qui est de leur accès aux ressources, ce, par les moyens suivants : faciliter leur accès à toutes les formes de crédit, en particulier dans le secteur non structuré, adopter des mesures visant à garantir aux femmes le droit à la propriété et à leur donner accès aux intrants et outils agricoles;
- g) Mettre en oeuvre d'urgence, en tenant compte de la situation propre à chaque pays, des mesures visant à garantir aux femmes et aux hommes le même droit de décider librement et de façon

responsable du nombre de leurs enfants et de l'espacement de leurs naissances, et l'accès à l'information et à l'éducation et, le cas échéant, aux moyens leur permettant d'exercer ce droit dans des conditions qui s'accordent avec leur liberté, leur dignité et leurs valeurs personnelles;

h) Envisager d'adopter, de renforcer et de faire appliquer une législation qui proscrirait la violence contre la femme, et de mettre en oeuvre toutes les mesures administratives, sociales et pédagogiques voulues pour éliminer la violence contre la femme sous toutes ses formes.

## **Activités**

24.3 Les gouvernements devraient s'attacher activement à mettre en oeuvre les mesures et programmes ci-après :

a) Mesures visant à réévaluer les politiques en vigueur et à établir des plans destinés à accroître la proportion des femmes occupant des postes de décision, ainsi que celle des planificatrices, responsables de la gestion et conseillères scientifiques et techniques participant à la conception, à l'élaboration et à l'application de politiques et programmes en faveur d'un développement durable;

b) Mesures visant à renforcer les organismes, les organisations non gouvernementales et les groupes de femmes et à les doter de moyens leur permettant de mieux contribuer à un développement durable;

c) Mesures ayant pour but d'éliminer l'analphabétisme chez les femmes et d'accroître le nombre de femmes et d'adolescentes inscrites dans les établissements d'enseignement en cherchant à réaliser l'objectif de l'accès de toutes les fillettes et de toutes les femmes à l'enseignement primaire et secondaire, et en multipliant les possibilités d'instruction et de formation en faveur des femmes et des adolescentes en sciences et en technologie, en particulier au niveau postsecondaire;

d) Programmes visant à alléger la tâche des femmes et des fillettes à la maison et à l'extérieur, dans le cadre desquels les gouvernements, les autorités locales, les employeurs et les autres organisations concernées ouvriraient davantage d'écoles maternelles et de jardins d'enfants d'un coût raisonnable, et les tâches domestiques seraient assumées à égalité par les hommes

et les femmes; mise en oeuvre d'écotechnologies conçues, élaborées et améliorées en consultation avec des femmes; possibilité de disposer d'eau salubre, de combustible à bon rendement énergétique et d'installations sanitaires adéquates;

e) Programmes visant à mettre en place des services de soins préventifs et curatifs - ou à renforcer les services existants - qui comprennent des centres dans lesquels les femmes puissent bénéficier de soins gènesiques axés sur la femme, gérés par les femmes et offrant toutes les garanties de sécurité et d'efficacité et avoir accès, à des conditions abordables à une planification responsable de la taille de la famille et, le cas échéant, à des services qui s'accordent avec la liberté, la dignité et les valeurs personnelles. Ces programmes devraient être centrés sur la prestation de toute la gamme des soins de santé, y compris les soins prénatals, l'éducation et l'information sur les questions de santé et de procréation responsable, et ils devraient donner à toutes les femmes la possibilité de nourrir leurs enfants exclusivement au sein, au moins pendant les quatre premiers mois suivant l'accouchement. Ces programmes devraient appuyer pleinement le rôle des femmes dans la production et la reproduction ainsi que leur bien-être, compte tenu en particulier de la nécessité de fournir à tous les enfants, sur un pied d'égalité, des soins de santé améliorés, et de réduire les risques de mortalité et de morbidité maternelles et infantiles;

f) Programmes destinés à assurer aux femmes l'égalité des chances en matière d'emploi et une rémunération équitable dans les secteurs structuré et non structuré ainsi que des systèmes et services d'appui économique, politique et social adéquats, au nombre desquels les soins aux enfants, en particulier les garderies d'enfants, l'institution du congé parental et l'égalité d'accès en matière de crédit et de terre et autres ressources naturelles;

g) Programmes visant à mettre en place des réseaux bancaires dans les zones rurales en vue de permettre à un plus grand nombre de femmes rurales d'avoir plus facilement accès au crédit et aux intrants et outils agricoles;

h) Programmes ayant pour objet de faire prendre conscience aux femmes du poids qu'elles représentent en tant que consommatrices et de promouvoir leur participation active aux décisions, l'accent étant mis sur le rôle crucial qu'elles peuvent jouer pour ce qui est d'apporter les changements nécessaires pour

réduire ou éliminer les modes de consommation et de production insoutenables à terme en particulier dans les pays industrialisés, le but étant de promouvoir les investissements dans des activités productives écologiquement rationnelles et favoriser un développement non préjudiciable à l'environnement et à la société;

i) Programmes visant à éliminer les images négatives, les stéréotypes, les comportements et les préjugés persistants à l'égard des femmes, grâce à des réformes au niveau des structures sociales, des médias, de la publicité et de l'enseignement de type classique et non classique;

j) Mesures visant à évaluer les progrès réalisés dans ces domaines et à établir un rapport d'examen et d'évaluation qui comporte des recommandations et qui sera présenté à la Conférence mondiale des femmes en 1995.

24.4 Les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait sont invités à ratifier toutes les conventions relatives aux femmes. Ceux qui les ont ratifiées doivent établir des procédures juridiques, constitutionnelles et administratives destinées à faire de ces droits reconnus une législation nationale et adopter des mesures visant à les appliquer, en vue de renforcer les moyens juridiques dont disposent les femmes pour participer pleinement et sur un pied d'égalité à l'étude des questions et la prise des décisions se rapportant au développement durable.

24.5 Les Etats parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes doivent, d'ici à l'an 2000, passer en revue cette convention et proposer des amendements destinés à en renforcer les dispositions relatives à l'environnement et au développement, en accordant une attention toute particulière aux questions concernant l'accès et le droit aux ressources naturelles, la technologie, des nouvelles formes d'accès au crédit bancaire, le logement bon marché, et la lutte contre la pollution et la toxicité dans les foyers et sur les lieux de travail. Les Etats parties doivent également préciser la portée des dispositions de la Convention qui traitent de questions d'environnement et de développement et demander au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes d'élaborer des directives concernant la nature des renseignements à communiquer sur ces questions en application de certains articles de la Convention.

A) Secteurs requérant une attention immédiate

24.6 Les pays doivent prendre d'urgence des mesures en vue de prévenir la dégradation rapide de l'environnement et de l'économie dans les pays en

développement, laquelle a, d'une façon générale, un effet préjudiciable sur la vie des femmes et des enfants vivant dans les zones rurales touchées par la sécheresse, la désertification et le déboisement, les conflits armés, les catastrophes naturelles, les déchets toxiques et les séquelles de l'utilisation de produits agrochimiques inadéquats.

24.7 Pour que ces objectifs soient atteints, il faudrait associer pleinement les femmes à la prise des décisions et à la réalisation d'activités allant dans le sens d'un développement durable.

## B) Recherche, collecte de données et diffusion d'informations

24.8 Les pays devraient créer, en collaboration avec les établissements universitaires et des chercheuses locales, des bases de données ainsi que des systèmes d'information et d'analyse orientés vers la recherche pratique différenciés selon le sexe dans les domaines suivants :

a) Connaissance et expérience des femmes en matière de gestion et de conservation des ressources naturelles, à incorporer aux bases de données et aux systèmes d'information en vue d'un développement durable;

b) Les effets des programmes d'ajustement structurel sur les femmes. La recherche dans ce domaine devrait être axée sur les effets différentiels de ces programmes sur les femmes, en particulier sur la réduction des budgets des services sociaux, éducatifs et sanitaires et l'élimination des subventions alimentaires et énergétiques qui en découlent;

c) Les effets de la dégradation de l'environnement, en particulier de la sécheresse, de la désertification, des produits chimiques toxiques et des conflits armés sur les femmes;

d) L'analyse des liens structurels entre les relations entre les hommes et les femmes, l'environnement et le développement;

e) L'intégration de la valeur du travail non rémunéré, notamment le travail actuellement appelé "domestique", dans les mécanismes de comptabilisation des ressources afin de rendre mieux compte de la vraie valeur de la contribution des femmes à l'économie, en utilisant les directives révisées relatives au Système de comptabilité nationale de l'ONU, qui seront publiées en 1993;

f) Des mesures visant à concevoir des analyses d'impact

environnemental et social et sur les relations entre les hommes et les femmes en tant qu'étape essentielle du processus d'élaboration et de suivi de programmes et de politiques;

g) Des programmes ayant pour objet de créer dans les pays en développement et dans les pays développés des centres ruraux et urbains de formation, de recherche et de consultants chargés de diffuser des écotechnologies auprès des femmes.

### C) Coordination et coopération internationales et régionales

24.9 Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies devrait évaluer le rôle de tous les organismes des Nations Unies, notamment ceux qui mettent l'accent sur la contribution des femmes à la réalisation des objectifs fixés en matière de développement et d'environnement, et formuler des recommandations visant à renforcer leurs capacités. Les organes et organismes qui requièrent une attention immédiate dans ce domaine sont notamment la Division de la promotion de la femme (Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, Office des Nations Unies à Vienne), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et les programmes des commissions régionales relatifs aux femmes. L'étude permettrait de déterminer comment renforcer les programmes en matière d'environnement et de développement de chaque organisme des Nations Unies en vue de l'exécution d'Action 21, et comment faire participer les femmes aux programmes et décisions concernant le développement durable.

24.10 Chaque organisme des Nations Unies devrait évaluer le nombre de femmes occupant un poste de rang élevé et de direction et, le cas échéant, adopter des mesures visant à l'accroître, en application de la résolution 1991/17 du Conseil économique et social sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat.

24.11 UNIFEM devrait tenir des consultations régulières avec les donateurs en collaboration avec l'UNICEF afin de promouvoir les programmes et projets opérationnels qui permettront de renforcer la participation des femmes, en particulier des femmes à faible revenu, au développement durable et à la prise des décisions. Le PNUD devrait établir dans les services de chacun de ses représentants résidents un centre de liaison où les femmes pourraient obtenir des informations et échanger des données d'expérience sur les questions de développement et d'environnement. Les organismes des Nations Unies, les gouvernements et les organisations non gouvernementales qui participeront au suivi de la Conférence et à l'application du programme Action

21 devraient veiller à ce que les aspects liés aux rôles respectifs des hommes et des femmes soient pleinement intégrés à l'ensemble des politiques, programmes et activités.

## **Moyens d'exécution**

### **Financement et évaluation des coûts**

24.12 Le secrétariat de la Conférence a estimé que le montant total des dépenses afférentes à la mise en oeuvre des activités relevant du présent chapitre pour la période 1993-2000 se chiffrerait en moyenne à environ 40 millions de dollars par an, montant qui serait financé par la communauté internationale sous forme de dons ou à des conditions concessionnelles. Il ne s'agit que d'estimations approximatives données à titre indicatif, qui n'ont pas été examinées par les gouvernements. Les dépenses effectives et les conditions financières, y compris les conditions non concessionnelles, dépendront notamment des stratégies et programmes spécifiques que les gouvernements décideront de mettre en oeuvre.



## **Collection « Analyse & plaidoyer » du Monde selon les femmes**

Déjà parus

### **01 - Genre et mondialisation, les femmes analysent et résistent**

Silvia Chejter, Hellen Grace Wangusa, Lilián Abracinskas,  
Zo Randriamaro  
2004

### **02 - Education au développement : enjeux, définitions, principes pédagogiques et approche genre**

Claudine Drion  
2005

### **03 - Enquête sur l'intégration de l'approche genre dans les ONG**

Sandra González Altea  
2006

### **04 - Genre et indicateurs de développement**

Poupette Choque  
2006

### **05- Femmes et développement durable, vision d'avenir, entrepreneuriat et recommandations**

Claudine Drion  
2006

### **06 - Enjeux de développement pour les femmes de R.D. Congo**

Joana Joves et Hélène Ryckmans  
2006

### **07 - Expériences de travail en genre - Echanges de méthodologies**

2007

### **08 – Genre et travail social**

Claudine Drion  
2007

### **09 - Plaidoyer pour le genre dans le développement durable**

2008

Téléchargeables sur le site [www.mondefemmes.org](http://www.mondefemmes.org)



[www.mondefemmes.org](http://www.mondefemmes.org)